Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

COMMISSION LITIGES ET DISCIPLINE LE 17 MAI 2016

MEMBRES DE LA COMMISSION PRESENTS :

- Fatima Haouili, Présidente de séance
- François Prince, Membre et secrétaire de séance
- Yves Bourgon, Membre
- Michael Moreau, Membre

LES FAITS :

La Commission Litiges et Discipline statue suite au rapport d'arbitrage de Monsieur Grégory JONEAU du 7 avril 2016, arbitre lors d'une rencontre à l'Open des Ulis le 26 mars 2016.

Le rapport fait mention d'insultes à l'encontre de l'arbitre par Monsieur Jean-Pierre ROMAIN et d'un comportement violent en dehors du terrain.

Monsieur Jean-Pierre ROMAIN est convoqué le mardi 17 mai 2016 à 20h, à la ligue Ile de France de Squash, pour comparaître devant la commission Litiges et Discipline. La convocation lui a été adressée par courriers électronique et recommandé le 22 avril 2016.

Est aussi convoqué par courrier électronique Monsieur Grégory JONEAU (arbitre).

Monsieur ROMAIN est présent lors de l'audience au jour et heure prévus.

Pour rappel, Monsieur ROMAIN a été déjà été condamné par cette même commission :

Le 14 septembre 2015 à trois mois de suspension avec sursis.
Le 14 mars 2016 à suivre un stage d'arbitrage.

SUR QUOI LA COMMISSION :

Attendu que l'arbitre, représentant des règles de la Fédération Française de Squash, a été insulté par Monsieur ROMAIN.

Attendu que l'article 19 du règlement disciplinaire précise que des sanctions peuvent être appliquées par la commission.

Attendu que la violence même verbale ne peut pas être acceptée quelle que soit la situation sur le terrain et dans l'enceinte sportive.

Attendu que Monsieur ROMAIN ne reconnaît pas les faits relatés qui sont contraires à l'éthique sportive.

Attendu que Monsieur ROMAIN comparait pour la troisième fois à la commission litiges et discipline sur la saison 2015-16.

LIGUE REGIONALE ILE DE France de SQUASH
14 rue Ernest Renan 75015 PARIS
Tél 01 40 56 03 22 - Fax 01 40 56 00 58- Email secretariat@idfsquash.fr
A.S Loi 1901: enregistrée sous le n°:05/1081
www.idfsquash.fr

PAR CES MOTIFS :

La commission Litiges et Discipline par décision contradictoire en premier ressort :

Dit que l'attitude de Monsieur ROMAIN constitue un manquement aux règlements fédéraux.

EN CONSEQUENCE :

Prononce conformément aux articles 19 et suivants du règlement disciplinaire à l'encontre de Monsieur ROMAIN :

- Suspension ferme de toutes compétitions jusqu'au 30/09/16 et avec sursis jusqu'au 1/10/17.
- Obligation à Monsieur ROMAIN de suivre une formation d'arbitrage, et à ses frais, avant toute reprise de compétitions.

Un éventuel appel de ces décisions n'aurait pas de caractère suspensif.

Date de notification de la décision : 18 mai 2016

Le Secrétaire

La Présidente

En vertu des dispositions légales et réglementaires applicables, la présente décision peut faire l'objet d'un appel devant la Commission Litiges et Discipline d'appel de la Ligue dans un délai de quinze jours (15 jours) à compter de sa notification.

LIGUE REGIONALE ILE DE France de SQUASH
14 rue Ernest Renan 75015 PARIS
Tél 01 40 56 03 22 - Fax 01 40 56 00 58- Email secretariat@idfsquash.fr
A.S Loi 1901: enregistrée sous le n°:05/1081
www.idfsquash.fr